



500 débats pour l'école



Gérard ASCHIERI

ancien secrétaire général de la FSU

L'ÉVALUATION DES FONCTIONNAIRES

**mardi 4 octobre 2011
de 18 à 20H à l'IUFM de Caen**

A l'horizon de la rentrée scolaire 2012, le Ministère entend faire entrer les professeurs dans le droit commun de la Fonction Publique, quitte à nier les spécificités du métier. L'objectif serait donc de déconcentrer certaines conséquences de l'évaluation (et par exemple l'avancement d'échelon) au niveau de l'établissement ou de l'école, en donnant au chef d'établissement ou au directeur la responsabilité de notre évaluation globale. Le chef d'établissement ou le directeur d'école serait alors chargé de proposer, à l'issue d'un entretien professionnel, des accélérations d'avancements d'échelon. Cette méthode se ferait par suppressions des avancements actuels « au choix », remplacés par un rythme unique pour tous dont on peut craindre, dans le contexte budgétaire actuel, qu'il sera calé sur le rythme de progression « à l'ancienneté ». Un tel dispositif placerait les agents dans une situation de subordination et de dépendance absolue par rapport au chef d'établissement ou au directeur d'école et engendrerait des phénomènes de mise en concurrence (le Ministère parle « d'émulation ») entre les professeurs au sein de l'établissement, préjudiciables au travail en équipe et au bon fonctionnement du service.



Le service public,
on l'aime, on le défend